

**Nombre de membres  
en exercice:** 29

**Séance du mercredi 11 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 11 avril, l'assemblée régulièrement convoquée le 4 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de M. Bernard CASTANIER.

**Présents :**25

**Votants:**26

**Sont présents:** CASTANIER Bernard, Jacques ARLES, Daniel AURIOL, Benjamin BOISSIERE, Marie-Chantal CALMES, Jean CAPEL, Marcel CALMELS, Marie CAYRE, Jean-Luc CRASSOUS, Jean-Claude FOURNIER, Jean FROMENT, GENIEYS Sylvie, Olivier JUSPIN, Francis MANCINO, Alain MARC, Mathieu HENRY, Michel HERAUD, Danièle MERANDON, Jérôme MOURIES, Guy POUDEROUS, Claude REYNES, Laurent SALSON, Bernadette SALVAT, Christian TREMOLIERES, Joël VAYSSETTES..

**Représentés:** Alain BOUDES (par Mme CAYRE Marie)

**Absents:** Dominique BOYER, Alain LADAME, Denis BEL.

**Suppléants présents :** Nicole FABRE .

**Secrétaire de séance:** Jean-Claude FOURNIER

### **1°)- approbation du compte rendu du 8 mars 2018 à l'unanimité**

#### **2°) vote des taux d'imposition 2018 et lissage :**

a) Par délibération approuvée à l'unanimité le conseil décide de maintenir le taux des taxes à l'identique de 2017:

- 1) Taxe d'habitation : 5.74 %
- 2) Taxe foncière (bâti) : 5.07 %
- 3) Taxe foncière (non bâti) : 29.50 %

b) En ce qui concerne la CFE, le Conseil décide à l'unanimité de retenir le taux moyen pondéré de référence qui s'élève à 31.37%. à atteindre par un lissage sur 6 ans. (suivant ainsi le conseil de la DGFIP)

1 Communes	2 Taux CFE de référence EPCI	3 Taux appliqué en 2017	4 Ecart	5 Variation Taux en 2018 (colonne 4 divisée par 6)	6 TAUX 2018	7 Produit attendu 2018
AYSENES	31,37	25,48	5,89	0,98	26,46	87903
BROQUIES	31,37	34,39	-3,02	-0,51	<b>33,88</b>	137186
BROUSSE LE CHÂTEAU	31,37	27,4	3,97	0,66	28,06	24827
CASTENAU PEGAYROLS	31,37	26,96	4,41	0,73	27,69	44749
LES COSTES GOZON	31,37	29,45	1,92	0,32	29,77	1127
LESTRADE ET THOUELS	31,37	22,75	8,62	1,43	24,18	39506
MONTJAUX	31,37	27,98	3,39	0,56	28,54	20389
SAINT BEAUZELY	31,37	36,82	-5,45	-0,91	<b>35,91</b>	16131
SAINT ROMÉ DE TARN	31,37	30,36	1,01	0,16	30,52	184894
ST VICTOR ET MELVIEU	31,37	32,06	-0,69	-0,12	<b>31,94</b>	185739
LE TRUEL	31,37	33,18	-1,81	-0,31	<b>32,87</b>	778538
VERRIERES	31,37	35,95	-4,58	-0,77	<b>35,18</b>	18161
VIALA DU TARN	31,37	28,03	3,34	0,55	28,58	91754
TOTAL						16309004

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des taux communaux en 2018, pour un produit attendu de 1 630 904€. (pour mémoire le montant total des attributions de compensation provisoires versées aux communes est de 1 723 389€)

**c) vote de la TEOM :**

Par délibération approuvée à l'unanimité, le conseil décide de maintenir le taux TEOM de 2017 à 13.21% pour un produit attendu de 567 171€ (558 288€ en 2017)

**3°)- Vote des budgets 2018 :**

**a) vote du budget 2018 - zone du Roucadou -**

Le Budget primitif 2018 de la Zone du Roucadou est adopté à l'unanimité par le conseil. Il s'équilibre de la façon suivante

<b>Fonctionnement</b>	
Total de fonctionnement	Dépenses-recettes
	46050.76
<b>Investissement</b>	
Total d'investissement	Dépenses-recettes
	19772.88€

Rappel : le dernier lot de cette zone est en cours de vente, ce budget annexe va être clôturé en fin d'année.

**b) vote du budget 2018 - zone d'Activités Saint Ferréols2 -**

Le Budget primitif 2018 de la Zone d'Activités Saint Ferréols2 est adopté à l'unanimité par le conseil. Il s'équilibre de la façon suivante

<b>Fonctionnement</b>	
Total de fonctionnement	Dépenses-recettes
	10000.00€
<b>Investissement</b>	
Total d'investissement	Dépenses-recettes
	10000.00€

En attente d'une définition plus précise de ce projet de zone, une somme de 10 000.00 € est provisionnée pour débiter éventuellement les études en 2018.

**Présentation des budgets des 8 services :**

Monsieur Fournier, vice-président en charge des finances, présente les budgets des 8 services. Lors de l'analyse du budget N°6 Culture et Association, M. Jean CAPEL, (en possession du C.R. de l'A.G. de l'Association Familles rurales Causses et Rasperes, à laquelle il a assisté le 20 mars à Lestrade et Thouels), fait remarquer que cette association présente un bilan financier non seulement très excédentaire en 2017 mais avec une trésorerie conséquente (Fonds Associatifs).

Après débat, le conseil décide :

- par un vote à l'unanimité, de réduire la subvention à l'Association Familles Rurales Causses et Rasperes et de la porter à 5750 €.

- par un vote par 24 voix pour (correspondant à l'unanimité des votants MM Trémolières et Fournier n'ont pas pris part au vote) de doubler les subventions attribuées aux 3 ADMR de la Communauté de Communes.

Ces 2 décisions ont pour conséquences d'attribuer à la ligne budgétaire 6574 la somme de 16990 € (en lieu et place de la proposition de 17490 €)

- Par délibération approuvée par 23 voix pour (correspondant à l'unanimité des votants car les 3 élus de Saint Beauzély n'ont pas pris part au vote), le Conseil décide d'attribuer un fonds de concours à la commune de Saint Beauzély d'un montant de 6000 € pour le fonctionnement du centre de loisirs pour 2018 et 2019. Ce renouvellement et cette augmentation sont motivés en raison de nouveaux créneaux horaires notamment pour les ados et de la suppression des emplois aidés. Présentation du rapport d'activités de ce Centre de Loisirs par M. Benjamin Boissière.

Cette décision a pour conséquence d'attribuer à la ligne budgétaire 657341 la somme de 11000 € au lieu de 10 500 €.

#### **b)- vote du budget 2018 de la communauté**

Le Budget primitif 2018 de la communauté est adopté à l'unanimité Il s'équilibre de la façon suivante

<b>Fonctionnement</b>	
Total de fonctionnement	Dépenses-recettes
	4 238 309.19€
<b>Investissement</b>	
Total d'investissement	Dépenses-recettes
	1 970 263.78€
<b>Total Budget 2018 :</b>	<b>6 208 572.97€</b>

#### **4°) Fonds de concours : création d'une boucherie- commune de Broquies**

Afin d'aider les 2 porteurs de projets pour la reprise de l'épicerie et la création d'une boucherie, la commune de Broquies a décidé de rénover un bâtiment mitoyen à l'épicerie pour y installer la boucherie charcuterie avec un laboratoire et des chambres froides. Ainsi les activités commerciales seront regroupées dans des locaux fonctionnels et accessibles sur l'axe principal du village. La commune sollicite une aide de 3000€ dans le cadre des fonds de concours.

Le coût du projet est de 405 265€HT

Plan de financement :

- région 80 000€
- Leader 125 000€
- département 40 526€
- com com 3 000€
- autofiananc. 156 739€

Par délibération approuvée à l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer un fonds de concours à la commune de Broquies d'un montant de 3 000 € pour le projet présenté.

#### **5°)Acquisition terrain à André FAGES -les Clapassous :**

Afin de réaliser 2 lots en continuité de la zone d'activités des Clapassous, par délibération approuvée à l'unanimité, le Conseil décide d'acquérir une partie de la parcelle H602 d'une superficie de 6000m<sup>2</sup> environ à Monsieur André FAGES pour un montant de 8000 €.

#### **6°) Convention avec le Département « Agir pour nos territoires » :**

Le conseil départemental souhaite identifier les actions communes et les champs que le Département et la Communauté de Communes entendent développer et investir dans les trois prochaines années pour conforter l'attractivité du territoire et par extension celle du département. S'agissant d'un conventionnement « à la carte », chaque communauté de communes choisit, parmi les actions proposées, celles sur lesquelles elle décide de s'engager en priorité. Une convention entre le département et la communauté fixera ces engagements et les modalités du partenariat ainsi instauré.

Tenant compte d'une part des compétences de la Communauté de Communes et d'autre part de sa volonté d'investir un certain nombre de champs d'actions, les thématiques retenues s'établissent comme suit :

- **Mise en place d'une politique d'accueil**
- **Maintien et retour des jeunes diplômés en Aveyron**
- **Espaces de coworking, télétravail et tiers lieux**
- **Habitat**
- **Equipements structurants d'intérêt communautaire** (en ce qui concerne ce point, la communauté doit établir la liste des projets de l'intercommunalité ou des communes membres concernant des projets d'équipement)

Par délibération approuvée à l'unanimité, le Conseil donne pouvoir à Monsieur le Président de signer cette convention avec le Conseil Départemental.

#### **7°) convention avec l'association initiative Aveyron :**

Les Plateformes d'Initiative Locales sont créées d'une manière générale par les acteurs économiques pour agir sur un territoire donné en faveur des créateurs d'entreprise en leur apportant un accompagnement dans la finalisation de leur dossier, une aide financière sous forme de prêts d'honneur et un accompagnement post-projet sous forme de suivi et parrainage.

La Plateforme d'Initiative départementale, AVEYRON INITIATIVE, est née le 7 juin 2012 en vue de favoriser les initiatives créatrices d'emploi par la création ou la reprise d'entreprise et le développement d'entreprise sur les territoires selon les critères d'éligibilité définis dans le règlement intérieur.

Afin de trouver des financements, l'association AVEYRON INITIATIVE établit régulièrement des conventions avec l'ensemble des organismes, collectivités ou autres acteurs économiques de son territoire, comportant des volets techniques et financiers.

Elle sollicite le renouvellement du soutien de notre communauté de communes. Pour l'année 2018 la subvention serait de 0.40€/habitant (au lieu de 0.50 € en 2017) soit 2216€ et ceci jusqu'au 31 décembre 2020 (3 ans).

Il est proposé de renouveler ce partenariat avec la signature d'une convention.

Pour information, l'association a attribué 11 prêts sur notre communauté en 3 ans pour un montant de 79 200€.

Par délibération approuvée à l'unanimité, le Conseil donne pouvoir à Monsieur le Président de signer cette convention avec l'association AVEYRON INITIATIVE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance :  
FOURNIER Jean-Claude

#### **Infos diverses :(hors CR)**

\*Sacs poubelle : livrés le vendredi 13 avril à l'atelier du Truel.

\*Vente ancien camion voirie : 15 000 €

\*Petit erreur sans aucune conséquence Service N°3 dans le tableau détaillé de la ligne 657341 (transports scolaires) : il y a bien que 18 classes (et non 19 comme portées).. mais calculs exacts.

\*Budget N°6 Culture et Associations modifié suite à décisions du Conseil transmis aux Conseillers

\*P.L.U.I. : Validation envisagée du PADD par la DDT. M. Bonnet prendra contact avec les communes notamment pour déterminer les bâtiments hors zones, susceptibles de pouvoir bénéficier d'un changement de destination. Trois dossiers devront passer en Commission des Sites (ZA Broquies, Costeclade et Ayssènes)